



MICROFICHE N°

06009

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

1
REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CNDA 6009

ANCE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
AGRICOLAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 4

du : 24 AOÛT 1983

Projet de la Catégorie "H"

258667
général -

S O M M A I R E

N° du projet	P R O M O T E U R	Gouvernorat d'implantation	Secteur d'activité	Montant de l'investissement (1000)	Nombre d'emplois à créer
83-3-B	MedB. Ali Kerata	Sfax	Cuniculture	23,8	2
83-4-B	SPAC Tunisie	Nabeul	Serriculture	51,2	6
83-5-B	Mouelhi Brahim	Kef	Aviculture	98,0	3
83-6-B	Fils El Fani Med	Nabeul	Elevage bovin	28,6	4
83-7-B	APICAB	Nabeul	Apiculture	34,3	5
83-8-B	Chida Houcine	Kef	Elevage ovin	29,7	3
83-9-B	Agrebi Hamadi	Ben Arous	Floriculture	53,5	5
Total				379,1	28

Promoteur : Mohamed B. Ali Xerata : Catégorie "B"

Cuniculiculture

Projet :

- Il s'agit d'un élevage industriel de lapins 200 femelles et 20 mâles
- Le coût est de 23 808 D
- Le nombre d'emplois est de 2
- Le taux de rentabilité est de 17 %
- Projet implanté à Bir Ali Ben Kha'ifa faisant partie des régions les moins développées.
- Exploitation individuelle

Moyens :

- Le projet consiste à construire dans la propriété du promoteur de 12 ha un clapier de 25 m de long et 10 m de large
- L'acquisition de 32 cages pour la maternité et l'engraissement
- Il dispose déjà d'une camionnette importée en régime P.C.R.

Matières premières :

- Achat de l'alimentation (concentré, orge et fourrage) pour un montant global de 7 440 D
- Produits et soins vétérinaires pour 450 D
- L'importation de 200 femelles et 20 mâles pour 3 300 D

Production :

Il s'agit de produire 8 700 lapereaux. Déduction faite des pertes dues à la mortalité.

Financement :

L'auto-financement portera sur une partie de la valeur du bâtiment du cheptel et de l'équipement. L'apport est en espèces.

REMARQUE : Le promoteur a reçu une formation pratique de l'élevage des lapins pendant plusieurs années en France en plus de la formation théorique sur les maladies et les soins des lapins.

| 8 | 3 | 0 | 0 | 3 | B |

| 26/5/1983 |

CUNICULTURE

N° dossier

Date d'arrivée

Relevé d'activité

PROJET :

Intitulé et description : --Elevage Industriel de Lapins--

Montant de l'investissement : 1000 D : --23.808--

Nombre d'emplois à créer : --2--

Taux de rentabilité interne : --17.1--

Catégorie : --"B"--

PROMOTEUR :

Nom et Prénom ou raison sociale : --Mohamed Ben Ali KERATA--

Date de naissance : --2/11/1954--

Adresse : --Scole d'Oua Choucha Bir Ali Ben Khalifa--

-----tel. --77027.-----

Nationalité : --Tunisienne--

Profession : --Eleveur--

EXPLOITATION CONCERNEE PAR LE PROJET :

Nom ou raison sociale : -----

Forme juridique : --Individuelle--

Implantation :

--Gouvernorat : --Sfax--

--Délégation : --Bir Ali Ben Khalifa--

--Imada : --Oua Choucha (Sdircat)--

OBSERVATIONS :

1> Terres agricoles (en ha)

Superficie totale de l'exploitation :	...12.74.....
dont en irrigué :	
Superficie exploitée en propriété :	...12.74.....
Superficie exploitée en location :	
Superficie exploitée en autres formes :	

OCCUPATION DU SOL	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
TOTAL		

2- Ressources en hydrauliques :

	Existant	A réaliser

3-Bit Cent.

[illegible]

1> Terres agricoles (en ha)

Superficie totale de l'exploitation :	...12.74.....
dont en irrigué :	
Superficie exploitée en propriété :	...12.74.....
Superficie exploitée en location :	
Superficie exploitée en autres formes :	

OCCUPATION DU SOL	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
TOTAL		

2- Ressources en hydrauliques :

	Existant	A réaliser

3-Bit Cent.

NATURE	EXISTANT	A REALISER
	Superficie (m ²)	ETAT
Hauteur des murs 3 m		
Toit en double pente		
Carpente métallique		
TOTAL		

	1	2	3	4	5
Charges-----	17.375	17.375	17.375	17.375	17.375
Frais financiers-----	1.165	1.165	1.093	1.093	1.093
Amortissement-----	3.456	3.456	1.806	1.806	1.806
Divers-----					
<u>Total charges</u> -----	21.996	21.996	20.274	20.274	20.274
Ventes :					
Femelles reproductrices-----	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Lapereaux-----	20.662	20.662	20.662	20.662	20.662
Femelles reformées-----	180	180			
<u>Total ventes</u> :-----	21.842	21.842	21.842	21.842	21.842
Revenu brut d'exploitation	(154)	(154)	1568	1568	1568

INVESTISSEMENT			FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT (D)	£	SOURCE	MONTANT (D)	£
Prais d'établisse	— / —	—	Auto-Finance	4 070	17
Génie civil	14 800	62	Subvention ROSDA	2 590	11
Aménagement	— / —	—	Subvention étude	236	1
Equipement Imp.	— / —	—	Crédit bancaire	—	—
Equipement local	4 100	17	-Long terme	10 360	43,5
Equipement local	— / —	—	-Moyen terme	5 180	22
Equipement local	— / —	—	-Court terme	1 372	5,5
Equipement local	— / —	—	Crédit fournis-	—	—
Cheptel	3 300	1	seur	—	—
Prais d'approche et divers	236	—			
Pond de roulement	1 372	6			
	23 808	100		23 808	100

Treborerie : (en Dinars)

	A N N E E	0	1	2	3	4	5	6 2 5	
<u>Recettes :</u>									
Valeur de la production :-----		-----	21.842.-	21.842.-	21.842.-	21.842.-	21.842.-	21.842.-	-----
Subvention :-----		2.826.-	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit long terme :-----		10.360.-	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit moyen terme :-----		5.180.-	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit court terme :-----		1.372.-	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit fournisseur :-----		/-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total recettes :-----		19.738.-	21.842.-	21.842.-	21.842.-	21.842.-	21.842.-	21.842.-	-----
<u>Dépenses :</u>									
Investissements :-----		22.436.-	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Coûts d'exploitation :-----		1.372.-	17.375.-	17.375.-	17.375.-	17.375.-	17.375.-	17.375.-	-----
Remboursement de prêts :-----		-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
-Long terme :-----		-----	1.557.-	1.557.-	1.557.-	1.557.-	1.557.-	1.557.-	-----
-Moyen terme :-----		-----	1.263.-	1.263.-	1.263.-	1.263.-	1.263.-	1.263.-	-----
-Court terme :-----		-----	758.-	758.-	-----	-----	-----	-----	-----
Total dépenses :-----		22.808.-	20.953.-	20.953.-	20.195.-	20.195.-	20.195.-	20.195.-	-----
Revenu net additionnel :		(4070)	889	889	1647	1647	1647		

Avia du Conseil d'Administration :

Projet de la catégorie "B" se trouvant dans l'une des régions les moins développées et dont la rentabilité est de 17 %
Le projet pour pouvoir écouler sa production, devra disposer d'un contrat de vente.

Avantages accordés :

1°/ Avantages fiscaux :

Degrevement des bénéfices et revenus investis dans l'agriculture et la pêche à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20 loi 82-67).

2°/ Avantages financiers :

- 1- Prise en charge des frais d'études dans la limite de 236 D (article 24 loi 82-67)
- 2- Octroi de subvention calculée selon les taux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'agriculture (article 24 loi 82-67).
- 3- Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture (article 24 Loi 82-67).
- 4- Octroi d'une bonification des taux d'intérêt (article 24 loi 82-67).
- 5- Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 80 % de l'autofinancement requis (article 25 loi 82-67).

Avia du Conseil d'Administration :

Projet de la catégorie "B" se trouvant dans l'une des régions les moins développées et dont la rentabilité est de 17 %
Le projet pour pouvoir écouler sa production, devra disposer d'un contrat de vente.

Avantages accordés :

1°/ Avantages fiscaux :

Degrevement des bénéfices et revenus investis dans l'agriculture et la pêche à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20 loi 82-67).

2°/ Avantages financiers :

- 1- Prise en charge des frais d'études dans la limite de 236 D (article 24 loi 82-67)
- 2- Octroi de subvention calculée selon les taux prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'agriculture (article 24 loi 82-67).
- 3- Octroi de prêt pour financer l'investissement selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture (article 24 Loi 82-67).
- 4- Octroi d'une bonification des taux d'intérêt (article 24 loi 82-67).
- 5- Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 80 % de l'autofinancement requis (article 25 loi 82-67).

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, Rue Ibn El Jazzar
Tunis.

LISTE DU MATERIEL A ACQUERIR LOCALEMENT
LOI 82-67 DU 6 AOUT 1982
ARRETE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE
DU 12 FEVRIER 1983

PROJET : 83-003-B-
Med Ben Ali KHRATA

N du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATIONS
1	Cages pour femelles	Neuf	200	Maison de l'agriculture	-	15		
2	Cages pour males	"	20	"	-	15		
3	Cages pour lapereaux	"	10	"	-	80		

VALEUR GLOBALE : 4 100 Dinars.

PROJET : 83-4-B SPAC TUNISIE : Serriculture

DESCRIPTION :

Mise en valeur d'un hectare de culture sous-abris avec intégration au conditionnement des fruits et légumes et commercialisation. Le promoteur envisage la location d'une station de conditionnement pour une année renouvelable ; étant précisé qu'il envisage de construire sa propre station l'année suivante.

Coût : 51.205 Dinars

Emplois : 6 permanents et 4 saisonniers

Taux de rentabilité : 26 %

Implantation : Délégation Menzel Bouzelfa, Gouvernorat Nabeul

Forme juridique : S.A.R.L.

2 associés : Elloumi Abdelwaheb 50 %

Guiga Med Moncef 50 %

Moyens :

- Terre de 2 ha 80 a à louer
- Un puits de surface existant et est équipé
- Construction de 20 serres (60 m x 8 m) = 9.600 m²
- Equipement
 - Groupe motopompe électrique existant
 - 1 camion à acquérir (OM 40)
 - 1 tracteur de 16 C.V à acquérir
 - 20 tunnels (serres)
 - Un système goutte à goutte à acquérir
 - 4 pulvérisateurs à acquérir
 - 1 charrue à 3 socs à acquérir
 - 1 rotavator KTE à acquérir

PRODUCTION :

- Il s'agit de produire des tomates et des concombres
- Tomates 0,70 ha
- Concombres 0,30 ha

././.

3

Rendement : Tomates et concombre 110 T/ha
(régime de croisière)

Valeur de la production :

17 132 D pour la tomate
7 342 pour les concombres
(à raison de 222 D/T)

Commercialisation :

- Le produit est destiné essentiellement à l'exportation (marché scandinave)**
- Le marché suédois est prêt à acheter de la Société projetée une quantité supérieure à la production de celle-ci. C'est ainsi que la dite société envisage l'établissement de contrats de culture avec d'autres exploitations tout en assurant leur approvisionnement en intrants.**

REMARQUES :

Fonds de roulement (2 mois de salaires et de charges d'exploitation).

| 8 | 3 | 0 | 0 | 4 | B |

| 20/5/1983 |

| CULTURES SOUS ABRIS |

N° dossier

Date d'arrivée

secteur d'activité

PROJET :

Intitulé et description : Projet de mise en valeur d'un hectare de culture sous-Abris avec intégration au conditionnement des fruits et légumes et commercialisation (le promoteur envisage la location d'une station de conditionnement pour une durée bien déterminée)

Montant de l'investissement : 1000 D : 51 205

Nombre d'emplois à créer : 6 emplois permanents et 4 saisonniers

Taux de rentabilité interne : 26 %

Catégorie : "B"

PROMOTEUR :

Nom et Prénom ou raison sociale : SPAC-TUNISIE
avec gérant OUIGA MOHAMED EL MONCEP et ASSOCIÉS ELLOUMI
ABDELWAHERB (50 % chacun).

Date de naissance : _____

Adresse : Menzel Bou Zelfa

_____ tel. 02.92.120

Nationalité : TUNISIENNE

Profession : _____

EXPLOITATION CONCERNÉE PAR LE PROJET :

Nom ou raison sociale : Société de Production Agricole et de
Commercialisation

Forme juridique : S.A.R.L.

Implantation :

-Gouvernorat : Nabeul

-Délégation : Menzel Bou Zelfa

-Imada : _____

OBSERVATIONS : Pour permettre à leur Société (SPAC) d'être
en conformité avec la loi 82_67 du 6 Août 1982 et de
bénéficier de l'agrément APIA, les associés de la Société
À Responsabilité Limitée ont décidé la cession de la totalité
des parts d'un associé Suédois (voir décision de modifi-
cation de la liste des associés).

1- Terres agricoles (en ha)

Superficie totale de l'exploitation : ..2. ha. 80. ares.....

dont en irrigué : ..1.ha.....

Superficie exploitée en propriété :

Superficie exploitée en location : ..2. ha. 80. ares....

Superficie exploitée en autres formes

OCCUPATION DU SOL	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
0,7 ha		Tomate
0,3 ha		Comcombre
TOTAL		

2- Ressources en hydrauliques :

	Existant	A réaliser
<u>Puits de surface</u> (5 l/a)	1	-

3-Battiment. .

[illegible]

4: Équipement et matériel de transport

	EXISTANTS			A ACQUERIR		
	Nombre	Puissance (CV)	capacité (T)	Nombre	Puissance (CV)	capacité (T)
Groupe moto-pompe électrique	1	7				
un réseau de tuyauterie	-					
camion				1	0 M40	
Tracteur				1	16	
Tunnels				20	-	-
Goutte à goutte						
pulvérisateur				4		
charrue à 3 socs				1		
Rotavator KTE						

5: Cheptel :

Bovins	ovin	Caprins	-----
-----	-----	-----	-----

Production :

[illegible]

	1	2	3	4	5
Charges----	11.500	11.900	13.000	13.000	13.000
Frais financiers----	2.374	2.164	2.164	2.164	2.164
Amortissement----	5.240	5.940	5.240	5.240	5.940
Divers-----					
<u>Total charges</u> ----	<u>19.814</u>	<u>20.954</u>	<u>21.104</u>	<u>21.104</u>	<u>21.104</u>
Ventes :					
Tomate-----	15.575	16.380	17.150	17.150	17.150
Comcoabre-----	6.675	7.020	7.350	7.350	7.350
<u>Total ventes :---</u>	<u>22.250</u>	<u>23.400</u>	<u>24.500</u>	<u>24.500</u>	<u>24.500</u>
Revenu brut d'exploitation	2.436	3.346	3.396	3.396	3.396

SCHEMA D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT :

INVESTISSEMENT			FINANCEMENT		
NATURE	MONTANT (D)	%	SOURCE	MONTANT (D)	%
Frais d'établissement	2.000	4	Auto-Finance	7.681	15
Génie civil (Serr	12.000	62,5	Subvention	3.950	3
Aménagement				507	1
Equipement Imp.			Crédit bancaire		
			-Long terme	22.400	44
Equipement local	2.720	5,5	-Moyen terme	13.669	26
Matériel roulant	10.980	21	-Court terme	3.000	6
Frais d'approche et divers (étude)	507	1	Crédit fournisseur		
Fond de roulement	3.000	6			
	51.207	100		51.207	100

Treasury : (in Dinars)

A N N E E	0	1	2	3	4	5	6-10
<u>Recettes :</u>							
Valeur de la production :-----	---	22 250	23 400	24 500	24 500	24 500	24 500
Subvention :-----	4 475	---	---	---	---	---	---
Crédit long terme :-----	22 400	---	---	---	---	---	---
Crédit moyen terme :-----	13 669	---	---	---	---	---	---
Crédit court terme :-----	3 000	---	---	---	---	---	---
Crédit fournisseur :-----	---	---	---	---	---	---	---
Total recettes :-----	43 526	22 250	23 400	24 500	24 500	24 500	24 500
<u>Dépenses :</u>							
Investissements :-----	48 207	---	---	---	---	---	---
Coûts d'exploitation :-----	3 000	11 500	11 950	13 000	13 000	13 000	13 000
Remboursement de prêts :-----	---	---	---	---	---	---	---
-Long terme :-----	---	3 804	3 804	3 804	3 804	3 804	3 804
-Moyen terme :-----	---	3 334	3 334	3 334	3 334	3 334	---
-Court terme :-----	---	3 210	---	---	---	---	---
Total dépenses :-----	---	---	---	---	---	---	---
	51 207	21 848	19 088	20 138	20 138	20 138	16 804
Revenu net additionnel :	(7 681)	204	4 312	4 362	4 362	4 362	---

AVANTAGES A ACCORDER :

1°/ Avantages fiscaux :

Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20 Alinéa 1, loi 82-67).

-Encouragement aux droit fixe des actes constitutifs de l'entreprise ainsi que des actes constatant une augmentation de capital et ce, pendant une période de 5 ans (article 23 Alinéa 4 Loi 82-67).

-Exonération pendant les 5 premières années de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières au titres des bénéfices distribués n'excédant pas 6 % de la valeur nominale des titres (article 23 Alinéa 5 loi 82-67)

-Exonération de l'impôt de la patente pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 5 % de la 8^e à la 10^e année de production. Le montant de l'impôt perçu lors de la commercialisation de produits agricoles, sera selon le cas, restitué ou déduit de l'impôt de la patente dû. (article 23 Alinéa 3 Loi 82-67)

-Suspension des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente des biens d'équipement destinés au projet (article 20 Alinéa 2 Loi 82-67).

2°/ Avantages financiers :

-Prise des frais d'étude pour un montant maximum de 507 D (article 24 Alinéa 1 Loi 82-67).

-Octroi d'une subvention d'un montant de 3 950 Dinars (article 24 Alinéa 2 Loi 82-67)

-Octroi de prêts pour financer les investissements selon les taux et durée de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture (article 24 Alinéa 3 LOI 82-67)

3°/ Autres avantages :

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
O. Rue Ibn El Jazzar,
unis.

LISTE DU MATERIEL A ACQUERIR LOCALEMENT
LOI N° 82-67 DU 6 AOUT 1982
ARRÊTE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE
DU 12 FEVRIER 1983
Dossier No . 83-004-B...
-SPAC-

N° DU Poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	Quantité	Fourni- seur	Provenance	Prix Unitaire (D)	Mode de paiement	Imputation
1	Tunnels	NEUP	20	Serres- Sarl	-	1 600		
2	Pulverisateurs		4	Société Nationale de Moto- culture		125		
3	Installation goutte à goutte	"	1			1 200		
4	Tracteur 16 CV	"	1	Ets LOUKIL		2 980		
5	Charrue A 3 sacs	"	1	"		320		
6	Rotavator KTH 100	"	1	"		700		

VALEUR GLOBALE : 37 700 Dinars

LISTE DU MATERIEL A ACQUERIR LOCALEMENT
DE TRANSPORT

LOI N° 82-67 DU 6 AOÛT 1982
ARRÊTÉ DU MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE
DU 12 FÉVRIER 1983

Dossier No . 83-004-E
SPAC

N° DU date	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	Quantité	Fournis- seur	Provenance	Prix Unitaire (D)	Mode de paiement Imputation
1	Camion OM	NEUF	1	LR MOTEUR DIESEL		8 100	

VALEUR GLOBALE : 8 100 Dinars

Projet n° 83-5-B : Aviculture

Promoteur : Moulelhi Brahim

Description : Création d'une unité d'élevage de 67.000 poulets de chair

Coût : 90.000 Dinars

Emplois : 3

Taux de rentabilité : 25 %

Catégorie : "B"

Exploitation individuelle

Implantation : Délégation Tajerouine - Gouvernorat du Kef
faisant partie des régions les moins développées.

Moyens :

- Le projet dispose d'un terrain de 1,2 ha
- A réaliser un puits
- A construire 2 poulaillers de 1 500 m²
- A acquérir :

- * 30 éleveuses A gaz
- * 225 mangeoires (1er âge)
- * 225 abreuvoirs (1er âge)
- * 150 nourrisseurs
- * 150 abreuvoir syphoïdes
- * 45 cageots
- * 1 camionnette
- * 69.000 poussins

La production :

Il s'agit de vendre 67.000 poulets pour une valeur de 74.000 Dinars

8 3 1 0 1 0 1 5 1 B

3/05/1983

AVICULTURE

N° dossier

Date d'arrivée

secteur d'activité

PROJET :

Intitulé et description : CREATION D'UNE UNITE
D'ELEVAGE DE POULETS DE CHAIR

Montant de l'investissement : 1000 D : 98

Nombre d'emplois à créer : 3

Taux de rentabilité interne : 25 %

Catégorie : "B"

PROMOTEUR :

Nom et Prénom ou raison sociale : MOUELHI BRAHIM

Date de naissance :

Adresse : AVENUE FARHAT HACHED - TAJEROUINE

-----tel.-----

Nationalité : TUNISIENNE

Profession : AGRICULTEUR

EXPLOITATION CONCERNEE PAR LE PROJET :

Nom ou raison sociale : MOUELHI BRAHIM

Forme juridique : EXPLOITATION INDIVIDUELLE

Implantation :

-Gouvernorat : LE KEF

-Délégation : TAJEROUINE

-Imada :

OBSERVATIONS :

Superficie totale de l'exploitation : ... 1,2 ha ...
 dont en irrigué : ...
 Superficie exploitée en propriété : ...
 Superficie exploitée en location : ...
 Superficie exploitée en autres formes ... 1,2 ha ...

OCCUPATION DU SOL	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
TOTAL		

2- Ressources en hydrauliques :

	Existant	A réaliser
Prix		1

3-0111ment. .

NATURE	EXISTANT		A REALISER
	Superficie (m ²)	ETAT	Superficie (m ²)
3. Roulaillerie			1 500
TOTAL			1 500

	EXISTANTS			A ACQUÉRIR		
	Nombre	Puissance (CV)	capacité (T)	Nombre	Puissance	capacité (T)
Eleveur à gaz				30		
Mangeoires (1 ^{er} âge)				225		
Abreuvoirs (1 ^{er} âge)				225		
Nourrisseurs de 40L				150		
Abreuvoirs aypholdes				150		
Cageots				45		
Camionnette peugeot				1		

S: Cheptel :

Bovins	ovin	Caprins	Poussins
-----	-----	-----	69 000

Production :

DESIGNATION PRODUIT	DU	Rendement moyen		Production		valeur de la production
		Unité utilisée	ren- dement	unité utilisée	quantité	
Poulets de chair				poulet	67 000	79 000
TOTAL					74 000	

	1	2	3 A 6	7 A 11	
Charges-----	31.000--	62.000--	62.000--	62.000--	
Frais financiers-----		3.960--	3.010--	2.430--	
Amortissement-----		5.850--	5.850--	3.150--	
Divers-----					
<u>Total charges</u> -----	31.000--	71.810--	70.000--	70.000--	
Ventes :					
<u>Total ventes :</u> ----	37.000--	70.000--	70.000--	70.000--	
Revenu brut d'exploitation	6 000	2 190	3 140	6 420	

SCHEMA D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT :

INVESTISSEMENT			FINANCEMENT		
N A T U R E	MONTANT (D)	%	S O U R C E	MONTANT (D)	%
Prais d'établissement	-----	----	Auto-Finance----	21.000--	23.33
Génie civil-----	60.000--	----	Subvention-----	7 500	8.33
Aménagement-----	3.000--	----	Crédit bancaire		
Equipement Imp.---	-----	----	-Long terme----	34.800--	38.67
Equipement local---	5.700--	----	-Moyen terme---	13.200--	14.67
Matériel roulant---	4.200--	----	-Court terme---	13.500--	15.00
Prais d'approche et divers	3.600--	----	Crédit fournisseur-----		
Fond de roulement	13.500--	----			
	90 000			90 000	100,00

	1	2	3 A 6	7 A 11	
Charges-----	31.000--	62.000--	62.000--	62.000--	
Frais financiers-----		3.960--	3.010--	2.430--	
Amortissement-----		5.850--	5.850--	3.150--	
Divers-----					
<u>Total charges</u> -----	31.000--	71.810--	70.000--	70.000--	
Ventes :					
<u>Total ventes :</u> ----	37.000--	70.000--	70.000--	70.000--	
Revenu brut d'exploitation	6 000	2 190	3 140	6 420	

SCHEMA D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT :

INVESTISSEMENT			FINANCEMENT		
N A T U R E	MONTANT (D)	%	S O U R C E	MONTANT (D)	%
Prais d'établissement	-----	----	Auto-Finance----	21.000--	23.33
Génie civil-----	60.000--	----	Subvention-----	7 500	8.33
Aménagement-----	3.000--	----	Crédit bancaire		
Equipement Imp.---	-----	----	-Long terme----	34.800--	38.67
Equipement local---	5.700--	----	-Moyen terme---	13.200--	14.67
Matériel roulant---	4.200--	----	-Court terme---	13.500--	15.00
Prais d'approche et divers	3.600--	----	Crédit fournisseur-----		
Fond de roulement	13.500--	----			
	90 000			90 000	100,00

Tresorerie : (en Dinars)

A N N E E						
	1	2	3A6	7A11		
<u>Recettes :</u>						
Valeur de la production :-----	37.000-	74.000	74.000-	74.000-	-----	-----
Subvention :-----	7.500-	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit long terme :-----	34.800-	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit moyen terme :-----	13.200-	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit court terme :-----	13.500-	-----	-----	-----	-----	-----
Crédit fournisseur :-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total recettes :-----	106.000	74.000-	74.000-	74.000-	-----	-----
<u>Dépenses :</u>						
Investissements :-----	76.500	-----	-----	-----	-----	-----
Coûts d'exploitation :-----	31.000	62.000	62.000	62.000-	-----	-----
Remboursement de prêts :-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
-Long terme :-----	-----	5.910	5.910	5.910-	-----	-----
-Moyen terme :-----	-----	3.220	3.220	-----	-----	-----
-Court terme :-----	-----	14.450	-----	-----	-----	-----
Total dépenses :-----	107.500	85.580	71.130	67.910-	-----	-----
Revenu net additionnel :	(-1500)	(-11 580)	2870	6 090		

AVANTAGES A ACCORDER :

1°/ AVANTAGES FISCAUX :

-Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture et la pêche à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20 Loi 82-67).

-Suspension des droits et taxes dus à l'importation à la fabrication et à la vente des biens d'équipement destinés au projet (article 20 Loi 82-67).

-Exonération de l'impôt agricole pendant les 10 premières années de production (article 37 Loi 82-67).

2°/ AVANTAGES FINANCIERS :

-Prise en charge des frais d'étude dans la limite de 900 Dinars (article 24 Alinéa 1 Loi 82-67).

-Octroi d'une subvention de 7 500 Dinars (article 24 Alinéa 2 Loi 82-67).

-Octroi de prêts pour financer le projet selon les taux et durée de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture et de la pêche (article 24 Alinéa 3 Loi 82-67).

AUTRES AVANTAGES :

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, Rue Ibn El Jazzer
TUNIS.

LISTE DU MATERIEL, A ACQUERIR LOCALEMENT
LOI N° 82-67 DU 6 AOUT 1982
ARRETE DU MINISTRE DE L'ECONOMIE NATIONALE
DU 12 FEVRIER 1983

PROJET : B3_005-B
MOUHLAY BRAHIM

N du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Eleveuses à gaz	NEUF	30	Office de l'ELEVAGE et des Pâturages	TUNISIE	25		
2	Mangeoires (1er âge)	"	225	"	"	2,500		
3	Abreuvoirs (1er âge)	"	225	"	"	2,500		
4	Nourrissseuses de 40 l	"	150	"	"	8,500		
5	Abreuvoirs siphoides	"	150	"	"	9,500		
6	Cageots	"	45	"	"	25		

VALEUR GLOBALE : 5 700 Dinars

Projet N° 83 - 6 - B . Elevage Bovin

Perme : Pils El - Pani Mohamed.

Catégorie B.

Objet : Elevage de 15 vaches laitières et production fourragère irriguée par aspersion Système de Stabulation entravée.

Investissement : 28 640 D.

Emplois : 4

Taux de rentabilité : 29 %

Implantation : Grombalia - Nabeul

Exploitation individuelle.

Moyens :

- Il s'agit de convertir 3,5 ha de vieille vigne en luzerne
- de cultiver 3,0 ha, 2 fois la même année à planter en sorgho puis en orge + trèfles d'Alexandrie

La production de fourrage suffira à la majorité des besoins du cheptel à acquérir.

- Construction d'une étable de 182 m' pour 4 690 D.
- Aménagement d'un puits déjà équipé pour 1 500 D.
- Acquisition du matériel d'irrigation par aspersion pour 2 924 D.
- L'achat de 15 génisses pleines pour 11 250 D.
- L'achat d'un complément d'aliment : en concentré, paille, foin et bouchons de luzerne.

-Production :

_ A raison de 4 700 l/vache, la production laitière s'élèvera à 70 500 litres.

- Vente de 1 450 tonnes de viande de veau (carcasse)
- Vente de 2 500 tonnes de velles

8 | 3 | 0 | 0 | 6 | 0 |

24/6/1983

Elevage bovin laitier

N° dossier

Date d'arrivée

secteur d'activité

PROJET :

Intitulé et description : Ferme El Fani Installation de 15...
vaches laitières. Production fourragère irriguée par aspersion
Il est prévu une stabulation entravée des vaches.

Montant de l'investissement : 1000 D : 28640

Nombre d'emplois à créer : 4

Taux de rentabilité interne : 29 %

Catégorie : B

PROMOTEUR :

Nom et Prénom ou raison sociale : Ferme El Fani (Mongt, Amor,
Abdelaziz et abdefettah fils Mohamed el Fani).

Date de naissance :

Adresse : Turki par Grombalia

tel.

Nationalité : Tunisienne

Profession : Agriculteur

EXPLOITATION CONCERNEE PAR LE PROJET :

Nom ou raison sociale : Ferme El Fani

Forme juridique : Exploitation individuelle

Implantation :

-Gouvernorat : Mabeul

-Délégation : Grombalia

-Imada :

OBSERVATIONS : Il s'agit de produire du fourrage en irrigué...
à partir de 6,5 ha pour subvenir à la majorité des besoins du
cheptel.

MOYENS :

- 1- Terres agricoles (en ha)

Superficie totale de l'exploitation : 6,5

dont en irrigué

Superficie exploitée en propriété

Superficie exploitée en location :

Superficie exploitée en autres formes:.....

OCCUPATION DU SOL	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Vigne (vieille plantation)	3,5	
Céréales	3,0	
Luzerne		3,5
Sorgho		3,0
Orge + trèfles d'Alexandrie		3,0
TOTAL :		

2- Ressources hydrauliques :

	EXISTANT	A REALISER
Fuits équipé 6l/s (à aménager).	1	

3- Bâtiments :

NATURE	EXISTANT		A REALISER
	SUPERPICIE (m²)	ETAT	SUPERPICIE COUVERTE m²
Une étable			182
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
.....			
TOTAL :			

•

U

1000 900 800 700 600 500 400 300 200 100 0

.....

5

19.675

Compte d'exploitation (Dinars)

A N N E E	1	2	3	4	5	
1- CHARGES :						
Charge d'exploitation----	13700	13700	13700	13700	13700	
Prais financiers -----	986	986	800	800	800	
Amortissements -----	3000	3000	3000	3000	3000	
Divers :-----						
TOTAL DES CHARGES	17686	17686	17500	17500	17500	
2- PRODUITS :						
Ventes de :-----						
-----Lait-----	11400	11920	12825	13395	13395	
-----Viande-----	5140	5310	5525	5680	5680	
-----Fumet-----	420	435	450	600	600	

Autres produits :-----						
TOTAL DES PRODUITS	16960	17715	18800	19675	19675	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(726)	29	1300	2175	2175	

Schéma d'investissement et de financement :

INVESTISSEMENT .			FINANCEMENT		
N A T U R E	MONTANT (D)		S O U R C E	MONTANT (D)	%
Prais d'établissement-----		X	Auto-financement	5 436	19
Génie civil-----	6 190	11X	Subvention FOSDA	3 156	11
Aménagement-----			Etudes	286	1
Equipement -----	3 600	12X	crédit bancaire-----		
Matériel roulant-----			-Long terme-----	4 333	15
Cheptel, plants-----	11 750	39X	-Moyen terme....	12 215	42
Prais d'approche -----	2 600	9X	-Court terme....	3 500	12
et divers f. études	286	1X	Crédit fournisseur-----		
Pond de roulement-----	5 000	17X			
TOTAL :	28 926	100	TOTAL :	28 926	100

Treasure : (en Dinars)

ANNEE	0	1	2	3	4	5	6	7/12
<u>Recettes</u>								
Valeur de la production	3642	16960	17700	18800	19700	19700		
Subvention :	6333							
Crédit long terme :	12005							
Crédit moyen terme :		3500						
Crédit court terme :								
Crédit fournisseur :								
Total recettes :	20770	20460	17700	18800	19700	19700		
<u>DEPENSES :</u>								
Investissements :	23926							
Coût d'exploitation :		13700	13700	13700	13700	13700		
Remboursement de prêts								
-Long terme :		667	667	667	667	667		
-Moyen terme :		2562	2562	2562	2562	2562		
-Court terme :		1936	1936					
Total dépenses :	23926	18865	15865	16929	16929	16929		
Revenu net additionnel :	(3156)	1595	(1165)	1871	2771	2771		

AVANTAGES ACCORDES :

I) - AVANTAGES FISCAUX

- 1) Dégrevement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'Agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20-1^{er} de la loi 82-67)
- 2) Suspension des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente des biens d'équipement destinés à l'agriculture (article 20-2^e de la loi 82-67)
- 3) Exonération de l'impôt agricole selon le régime réel pendant les 7 premières années et imposition au taux réduit de 5 % de la 8^e à la 10^e année de production.

II) AVANTAGES FINANCIERS

- 1) Prise en charge des frais d'étude dans la limite de 286 0 (article 24-1^{er} de la loi 82-67)
Le remboursement des frais d'étude s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles.
- 2) Octroi d'une subvention de 3 156 Dinars répartie comme suit :

• Génie civil	:	928,5
• Equipement	:	540
• Cheptel	:	1687,5
- 3) Octroi de prêt pour financer le projet selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche (Article 24-3^e de la loi 82-67).

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, RUE Ibn El Jazzar
Tunis.

Liste du matériel à acquérir
localement
loi N 82 -67 du 6 Août 1982
Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale
du 12 février 1983.

PROJET : 83- 6-B
ANOP 11 11H1

N DU POSTE	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Matériel d'irrigation	Neuf	-	Agricultor	Tunis	2924		

Valeur globale : 2924 Dinars

PROMOTEUR :

Apiculture du Cap Bon -SARL- "APICAB"

Principaux actionnaires - Moncef Sfar }
Abdelaziz Mathari) > 30 %

Capital Social : 2000 D

PROJET :

- Intitulé : élevage de 320 colonies d'abeilles
(1^{ère} année = 200
2^{ème} année = 120) pour la production
de miel et d'essaims.
- Coût total : 34 390 D
- Emplois permanents : 5
- Taux de rentabilité : 47 %
- Implantation principale : Oued Sidi Said (Menzel
Bouzelfa) et transhumance estivale à Sedjnane.

MOYENS :

- 320 ruches et essaims sur 2 ans (achat local)
- 1 camionnette
- Divers matériel de miellerie et d'exploitation
à importer.
- Location d'un local d'exploitation de 220 m²
(miellerie, magasins, ateliers)
- Location des emplacements avec attache fixe sur
une ferme de 5 ha 63 are sise à Oued Sidi Said

PRODUCTION (année de croisière)

- Miel 7200 kgs
- Essaims 120 kgs
- Cire 150 kgs

FINANCEMENT :

Autofinancement	(en nature et en espèces)	19,4 %
	(ou 15 % sans le camionnette et le F. de roulement)	
Subvention		10,6 %
Credit MT		60 %
Credit CT		10 %

8 | 3 | 0 | 0 | 7 | B |

9/5/83

APICULTURE

N° dossier

Date d'arrivée

secteur d'activité

PROJET :

Intitulé et description : Creation d'une unité apicole :
élevage de 320 colonies en ruches à cadres à réaliser en
2 années.....

Montant de l'investissement : 1000 D : 36,120.....

Nombre d'emplois à créer : 5.....

Taux de rentabilité interne : 42 %.....

PROMOTEUR :

Nom et Prénom ou raison sociale : APICAB SARL.....
Principaux actionnaires : Med Moncef Slac.....
(Abdelaziz Mathari).....

Date de naissance :

Adresse : Oued Sidi Said - Menzel Bouzelja.....
.....tel.....

Nationalité : Tunisienne.....

Profession :

EXPLOITATION CONCERNEE PAR LE PROJET :

Nom ou raison sociale : APICAB.....

Forme juridique : SARL.....

Implantation :

-Gouvernorat : Maboul.....

-Délégation : Menzel Bouzelja.....

-Imada : " ".....

OBSERVATIONS L'étude a été entièrement reprise avec l'accord.....
des promoteurs pour les raisons suivantes :

- Le projet présenté est en expansion continue pour la production.....
et l'évolution des effectifs et ne tient pas compte des inves.....

tissements additifs des capacités propres de l'entreprise.....

- Les charges et les équipements ne sont pas correctement.....
évalués.

MOYENS :

1- Terres agricoles (en ha)

Superficie totale de l'exploitation : 5 ha, 63 a

dont en irrigué

Superficie exploitée en propriété : 5 ha 63 a

Superficie exploitée en location :

Superficie exploitée en autres formes:.....

OCCUPATION DU SOL	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
TOTAL :		

2- Ressources hydrauliques :

	EXISTANT	A REALYSER
puls	15. $\frac{3}{1b}$	

3- Bâtiments :

NATURE	EXISTANT		A REALISER
	SUPERPICIE (m²)	ETAT	SUPERPICIE COUVERTE m²
- construction(en location)-	220	Nouve	
TOTAL :			

[illegible]

5- Chapter :

Bovine

Ov 1n

Caprins

colonies d'abeilles

1er année : 200

2^{ème} année : 120

(dont 30 autoproduites)
320

Production :

DESIGNATION DU PRODUIT	RENDEMENT MOYEN		PRODUCTION		VALEUR DE LA PRODUCTION (D)
	UNITE UTILISEE	RENDEMENT	UNITE UTILISEE	QUANTITE	
Miel (320 colonies)	Kgs	20	Kg	7200	28.800
Essaims	X	37,5		120	3.000
Sire	Kg	0,5	kg	150	300

* Une presse à cire (qui a été confondue avec TOTAL ; un calendrier de gaufrage) a été supprimée car inutile. Le nombre de grilles à reines (prevu 500) a été ramené à 320 soit le nombre de ruches envisagé au projet.

32100

Compte d'exploitation (Dinaru)

A N N E E	1	2	3	4	5	6
1- CHARGES :						
Charge d'exploitation----	7590	13280	20172	20172	20172	20172
Frais financiers -----	908	903	903	903	903	240
Amortissements -----	2053	2573	2573	2573	2573	2573
Divers :-----	810	1905	3210	3210	3210	3210
TOTAL DES CHARGES	11361	18661	26858	26858	26858	26195
2- PRODUITS :						
Ventes de :-----						
Miel-----	8000	18000	28800	28800	28800	28800
Essaim-----	-	750	3000	3000	3000	3000
Cire-----	100	300	300	300	300	300
Autres produits :-----						
TOTAL DES PRODUITS	8100	19050	32100	32100	32100	32100
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(3261)	389	5242	5242	5242	5905

Schéma d'investissement et de financement :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
N A T U R E	MONTANT (D)	S O U R C E	MONTANT (D)	%
Prais d'établissement-----		Auto-financement	6658,5	19,4
Génie civil-----		Subvention FOSDA	3658,5	10,5
Aménagement-----		crédit bancaire-----		
Equipement -----	16 390	-Long terme-----		
Matériel roulant-----	5 000	-Moyen terme-----	20 573	60
Cheptel, plants -----	8 000	-Court terme-----	3500	10
Prais d'approche -----		Crédit fournisseur-----		
et divers				
Pond de roulement-----	5 000			
TOTAL :	34 390	TOTAL :	34 390	100

Tresorerie : (en Dinars)

ANNEE	1	2	3-6							
<u>Recettes</u>										
Valeur de la production	8100	19050	32100							
Subvention :	3658,5									
Crédit long terme :										
Crédit moyen terme :	15113	5460								
Crédit court terme :	3500									
Crédit fournisseur :										
Total recettes :	30371,5	24510	32100							
<u>DEPENSES :</u>										
Investissements :	21.590	7800								
Coût d'exploitation :	8 400	15185	23382							
Remboursement de prêts										
-Long terme :										
-Moyen terme (capital)		3684	5018							
-Court terme :		3745								
Total dépenses :	29 990	30416	28400							
Revenu net additionnel :	381,5	(5906)	3300							

AVANTAGES A ACCORDER :

1°/ Avantages fiscaux :

Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20 Alinéa 1, loi 82-67).

- Enregistrement au droit fixe des actes constitutifs de l'entreprise ainsi que des actes constatant une augmentation de capital et ce, pendant une période de 5 ans (article 23 Alinéa 4 Loi 82-67).

- Exonération pendant les 5 premières années de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières au titre des bénéfices distribués n'excédant pas 6 % de la valeur nominale des titres (article 23 Alinéa 5 loi 82-67)

- Exonération de l'impôt de la patente pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 5 % de la 8^e à la 10^e année de production. Le montant de l'impôt perçu lors de la commercialisation de produits agricoles, sera selon le cas, restitué ou déduit de l'impôt de la patente dû. (article 23 Alinéa 3 Loi 82-67)

- Suspension des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente des biens d'équipement destinés au projet (article 20 Alinéa 2 Loi 82-67).

2°/ Avantages financiers :

- Octroi d'une subvention d'un montant de 3 659 Dinars (article 24 Alinéa 2 Loi 82-67)

- Octroi de prêts pour financer les investissements selon les taux et durée de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture (article 24 Alinéa 3 LOI 82-67)

3°/ Autres avantages :

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MINISTRE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, rue Ibn El Jazir
Tunis

LE BUREAU AGRICOLE À QUIN
LOCALISER

PROJET : 07-001-13

ACTES

Loi de 1982 du 6 août 1982

Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale
du 12 Février 1983

N° du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Huchens complètes	Neuf	200	Hamadi ZINE	TUNISIE	40		
2	Bousins d'abeilles	"	120	Hamadi CHRAIEP	"	25		
3	"	"	30	Ben CHARBI	"	25		

Valeur Global : 13 000 Dinars

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, Rue Ibn El Jazzar
Tunis.

PROJET :
A/1 AB

MATERIEL DE TRANSPORT A ACQUERIR
LOCALLEMENT

Lot 32-57 du 5 Août 1982

N du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Camionnette ISUZU	Neuf	1	AFRIQUE AUTO	-	5 000		

Valeur Global : 5 000 Dinars

N du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire lira	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Extracteurs Radiaux	Neuf	2	LEGA	ITALIE	1.509.000		
2	Grilles à reines	"	500	"	"	3950		
3	Maturateurs Inox	"	5	"	"	271.000		
4	Enfumeurs	"	5	"	"	9.135		
5	Leve cadres Américain	"	5	"	"	2.835		
6	Gants en peau	"	10	"	"	9.000		
7	Maskes carrés	"	10	"	"	12.300		
8	Bac désoperculeur	"	1	"	"	147.000		
9	Presse à cire	"	1	"	"	2.018.000		
10	Filtre à suc	"	2	"	"	50.000		
11	Couteaux à désoperculer	"	2	"	"	5.815		

Valeur Global : 6.903.480 LIRES ITALIENNES
" " C et P ; 10.110.48 LIRES ITALIENNES

PROJET : N R3-08-B Moucine Chida Elevage Ovin

DESCRIPTION :

Il s'agit de la création d'un projet intégré d'élevage ovin pour la production de viande dans la région du Kef.

Coût : 89 500 0

Emplois : 3 permanents

Taux de rentabilité : 50 %

Implantation : Dir El Kef gouvernorat du Kef

Forme juridique : Individuelle.

MOYENS :

- Terre = 55 ha
- deux sources
- construction : une bergerie
un logement
- Equipement :
 - Un tracteur
 - Une charrue portée
 - Un pulvérisateur semi porté
 - Un cultivateur porté
 - Un semoir
 - Un presse paille.
 - Une girafaucheuse
 - Un rateau
 - Une remorque
 - Une citerne
 - Une camionnette

PRODUCTION :

- Agneaux 525
- Blé dur 337,5 q
- Laine 350 toisons
- Orge en vert 2700 q
- Sulla 5400 q
- Paille 202 q

.../...

Valeur de la production : 28475 Dinars

COMMERCIALISATION :

- La production de viande , laine et blé dur sera commercialisée localement.

Remarque :

Le promoteur est jeune agriculteur de moins de 35 ans.

8 3 0 0 8 B

27/7/83

Elevage Ovin

N° dossier

Date d'arrivée

secteur d'activité

PROJET :

Intitulé et description : Projet intégré d'élevage ovin
dans la région du Kef.

Montant de l'investissement : 1000 D : 82.200

Nombre d'emplois à créer : 3

Taux de rentabilité interne : 50 %

Catégorie : B

PROMOTEUR :

Nom et Prénom ou raison sociale : CHIDA HOUCINE

Date de naissance : 9/11/1948

Adresse : 8, Rue Bab, Charfeine, Le Kef

tel. 20304/20068

Nationalité : Tunisienne

Profession : Agriculteur

EXPLOITATION CONCERNEE PAR LE PROJET :

Nom ou raison sociale : CHIDA HOUCINE

Forme juridique : Exploitation individuelle

Implantation :

-Gouvernorat : Le Kef

-Délégation : Le Kef

-Imada : Dir El Kef

OBSERVATIONS :

Il s'agit d'un jeune agriculteur
bénéficiant d'une dotation remboursable
sur 12 ans de 18.059 Dinars avec délai de
grâce de 5 ans. Cette dotation sera incluse
dans le poste auto-financement.

MOY 14N11 :

- 1- Terrea agricola (ca ha)

Superficie totale de l'exploitation : 55 .. ha

dont en irrigué	
-----------------	-------

Superficie exploitée en propriété	:.....55 ha.....
-----------------------------------	------------------

Superficie exploitée en propriété	
Superficie exploitée en location	

Superficie exploitée en autres formes:.....

OCCUPATION DU SOL	SITUATION ACTUELLE	SITUATION FUTURE
Blé dur	-	13,5 ha
prgr. en vert	-	13,5 ha
Sulla	-	13,5 ha
Jachère travaillée	-	13,5 ha
TOTAL :		

- 2- Ressources hydrauliques :

	EXISTANT	A REALISER
2 sources		1 carrier

- ### 3- Bâtiments :

[illegible]

4- Equipement et matériel de transport :

[illegible]

5- Chapitre :

Bovina

Ov 1n

Caprins

300

Production :

DESIGNATION DU PRODUIT	RENDEMENT MOYEN		PRODUCTION		VALEUR DE LA PRODUCTION (D)
	UNITE UTILISEE	RENDEMENT	UNITE UTILISEE	QUANTITE	
Blé dur	Quintal	25	Quintal	337,5	4050
Paille	"	35			
Agneaux	Agneau	1,5	Agneau	525	23375
Laine	Kg	1,5	Kg	525	1050
Drap en Vert	Quintal	200			
Suif	"	400			
TOTAL :					28475

COMPTES D'EXPLOITATION (Dinars)

A N N E E	1	2	3	4	5	6
1- CHARGES :						
Charge d'exploitation----	13163	12624	13618	12624	13618	12624
Frais financiers ----	3849	3545	3545	3545	3545	1500
Amortissements ----	6479	6479	6479	6479	6479	5309
Divers : ----						
TOTAL DES CHARGES	23791	22648	23642	22648	23642	19433
2- PRODUITS :						
Ventes de : ----						
Blé dur ----	4050	4050	4050	4050	4050	4050
Agneaux ----	13500	21375	21375	21375	21375	21375
Brebis reformées ----	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Laine ----	900	1050	1050	1050	1050	1050
Autres produits : ----						
TOTAL DES PRODUITS	20450	28425	28425	28425	28425	28425
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(3041)	5777	4783	5777	4783	5777

Schéma d'investissement et de financement :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
N A T U R E	MONTANT (D)	S O U R C E	MONTANT (D)	%
Prais d'établissement ----		Auto-financement ----	4515	5
Génie civil ----	23.100	Subvention ----	4606	5
Aménagement (captage de source) ----	1.360	crédit bancaire ----		
Equipement ----	32.590	-Long terme ----	17054	19
Matériel roulant ----	5.200	-Moyen terme ----	4135	46
Cheptel, plantes ----	20.500	-Court terme ----	4340	5
Prais d'approche ----	650	Crédit bancaire à court terme ----		
et divers ----		Dotation remboursable sur 12 ans avec un délai de grâce de 5 ans ----	18.059	20
Fond de roulement ----	6.200			
TOTAL :	89.760	TOTAL :	89.700	100

Trésorerie : (en Dinars)

ANNEE	1	2	3	4	5	6	7 -10	11-18	
<u>Recettes</u>									
Valeur de la production ---	2 0450	28425	28425	28425	28425	28425	28425	28425	
Subvention : ---	4404	---	---	---	---	---	---	---	
Crédit long terme : ---	12054	---	---	---	---	---	---	---	
Crédit moyen terme : ---	41128	---	---	---	---	---	---	---	
Crédit court terme : ---	4340	---	---	---	---	---	---	---	
Dotations remboursables sur 12 ans	18059	---	---	---	---	---	---	---	
Total recettes : ---	05635	28425	28425	28425	28425	28425	28425	28425	
<u>DEPENSES :</u>									
Investissements : ---	83500	---	---	---	---	---	---	---	
Coût d'exploitation : ---	11161	12624	13618	12624	13618	12624	13618	12624	
Remboursement de prêts ---	---	---	---	---	---	---	---	---	
-Long terme : ---	---	2896	2896	2896	2896	2896	2896	---	
-Moyen terme : ---	---	10079	10079	10079	10079	10079	---	---	
-Court terme : ---	---	4644	---	---	---	---	---	---	
Dotations remboursables sur 12 ans	---	541	541	541	541	541	1814	1814	
Total dépenses : ---	96663	30784	27134	26150	27134	26150	18328	14638	
Revenu net additionnel :	8972	(2359)	1291	2285	1291	2285	10097	13987	

1/- AVANTAGES FISCAUX :

1) Dégrevement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20-1^{er} de la loi 82-67)

2) Suspension des droits et taxes dûs à l'importation, à la fabrication et à la vente des biens d'équipement destinés à l'agriculture (article 20 -2^e de la loi 82-67)

3) Exonération de l'impôt agricole selon le régime réel pendant les 10 premières années de production (article 37 de la loi 82-67)

Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera, selon le cas, restitué ou déduit dans le cadre de la déclaration annuelle des revenus.

II/- AVANTAGES FINANCIERS :

1) Octroi d'une subvention de 4 404 dinars, répartie comme suit :

• Captage de source	: 204
• Génie civil	: 1125
• Cheptel	: 3075

2) Octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 80 % de l'autofinancement requis (article 25 1^{er} de la loi 82-67)

3) Octroi de prêts pour financer le projet selon les taux et durées de remboursement prévus par les textes d'encouragement de l'Etat au Développement de l'Agriculture et de la Pêche (article 24-3^e de la loi 82-67).

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, Rue Ibn El Jazzar
Tunis.

LISTE DU MATERIEL A ACQUERIR LOCALEMENT
Loi 82 - 87 du 6 Aout 1983
Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale
du 12 Février 1983

PROJET : 83 - B - B
OMIDA MOUCINE

N du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Tracteur type 3100	Nouf	1	PAVEMIN	R F A	13 800		
2	Charrue portée de 4 socs	"	"	"	PORTUGAL	1 200		
3	Pulvérisateur	"	"	"	"	2 300		
4	Cultivateur	"	"	"	"			
5	Semoir en ligne	"	"	"	U S A	5 400		
6	Presse à paille	"	"	"	FRANCE	4 200		
7	Circonférence	"	"	"	"	1 300		
8	Râteau VIBR	"	"	"	"	680		
9	Remorque 5 Tonnes	"	"	BOJAF		1 500		
10	Citerne 5 000 litres	"	"	"		2 700		

Valoir Globale : 34 220 Dirhars

PROJET DE FLORICULTURE INTENSIVE A

MORNAG (STAF)

Promoteur : Hamed Agrebi
Forme Juridique : SARL
Coût du projet : 55 720 0

Il s'agit d'un projet de production des fleurs coupées (rosiers, œillets) sur 2 ha à Mornag. A cette exploitation florale spécialisée seront adjoints un climatiseur et un équipement de triage afin de conditionner, trier, calibrer et emballer la production de ce projet pour l'exportation essentiellement à l'Autriche puisque l'un des promoteurs Autrichiens est technicien en floriculture de père en fils et il possède des magasins spécialisés dans l'écoulement des fleurs coupées.

1/ Moyens de production :

Le programme de mise en valeur prévoit l'aménagement d'un terrain d'une superficie agricole utile de 2 ha (en location) comprenant:

- Une superficie effectivement cultivée en fleurs coupées: 15 700 m².
- Un bâtiment agé de 2 ans (200 m²)
- Un local à équiper d'une installation frigorifique pour conditionner les fleurs coupées;

L'aménagement du terrain de cette exploitation doit comporter les utilités suivantes :

- Une infrastructure complète (avec un réseau d'irrigation goutte à goutte), 2500 Dinars.
- Un réseau d'électrification permettant la fourniture de l'électricité pour le puits, le local de conditionnement , et pour l'électrification.

Le matériel de culture nécessaire est le suivant :

-1 cultivateur	1000 0
-1 pulvérisateur à dos	200
-20 sécateurs et greffoires	100
-1 équipement pour installation frigorifique	2300
-1 camionnette	5200
-Piquets pour clôture et tuteurs	500
-Fils de fer pour clôture	220
- Grillage	700
	12220 0

.../...

Moyens humains

Le besoin en personnel d'encadrement technique et en ouvriers est ventilé comme suit :

- Un directeur de l'exploitation, un technicien, un chauffeur, 2 ouvriers permanents et 10 ouvriers saisonniers.

2/ Production :

L'importation des pieds mères d'oeillets, de rosiers et des semences indemnes de toutes maladies de dégénérescence est retenu pour développer la culture des fleurs coupées. Pour ce projet l'oeillet miniature va fournir à l'exportation des fleurs comprenant toutes les couleurs (bleu, rouge, rose, jaune pur, jaune teinté, orange, mauve, etc...)

En ce qui concerne la production le projet passera par une étape de démarrage qui a une durée insignifiante vu la technicité des associés dans le domaine de la floriculture. La vitesse de croisière du projet est assurée à partir de la 2^{ème} année. La production pourra atteindre 500.000 fleurs d'oeillets, 192.000 fleurs de rosiers et 550.000 fleurs diverses.

Les prix à l'exportation retenus sont : 150 millimes pour une fleur d'oeillet, 220 millimes pour une fleur de rosier, 80 millimes pour les fleurs diverses.

3/ Associés :

- Ahmed AGREBI

Né le 9 Septembre 1940

Diplômé du collège d'agriculture de Bouchrique 1960

- Sahbi AGREBI

Né le 9 mai 1950

Agriculteur.

- Roman TAUBERT (Autrichien)

- August SCHWAIGER (Autrichien)

Remarque :

Le promoteur a été contacté pour transformer la SARL en SA ou sortir les étrangers de la SARL étant donné que les étrangers ne peuvent pas être associés d'une SARL.

8,3 0 0 9 B

22/7/83

Floriculture

N° dossier

Date d'arrivée

N° dossier d'origine

PROJET :

Intitulé et description P. rojet de floriculture intensive
à Morneq. en intégration avec le conditionnement, le triage
et emballage et l'exportation de la production du projet
essentiels à l'Autriche.

Montant de l'investissement : 1000 D :-----53,520.

Nombre d'emplois à créer : 5 permanents et 10 saisonniers
pendant 1 mois et demi.

Taux de rentabilité interne :-----Supérieur à 50 %

Catégorie : B

PROMOTEUR :

Nom et Prénom ou raison sociale :-----Hadjadi AGREBI

Date de naissance :-----9/9/1940

Adresse :-----

-----tel. 236 055

Nationalité :-----Tunisienne

Profession :-----

EXPLOITATION CONCERNEE PAR LE PROJET :

Nom ou raison sociale :-----

Forme juridique :-----SARL

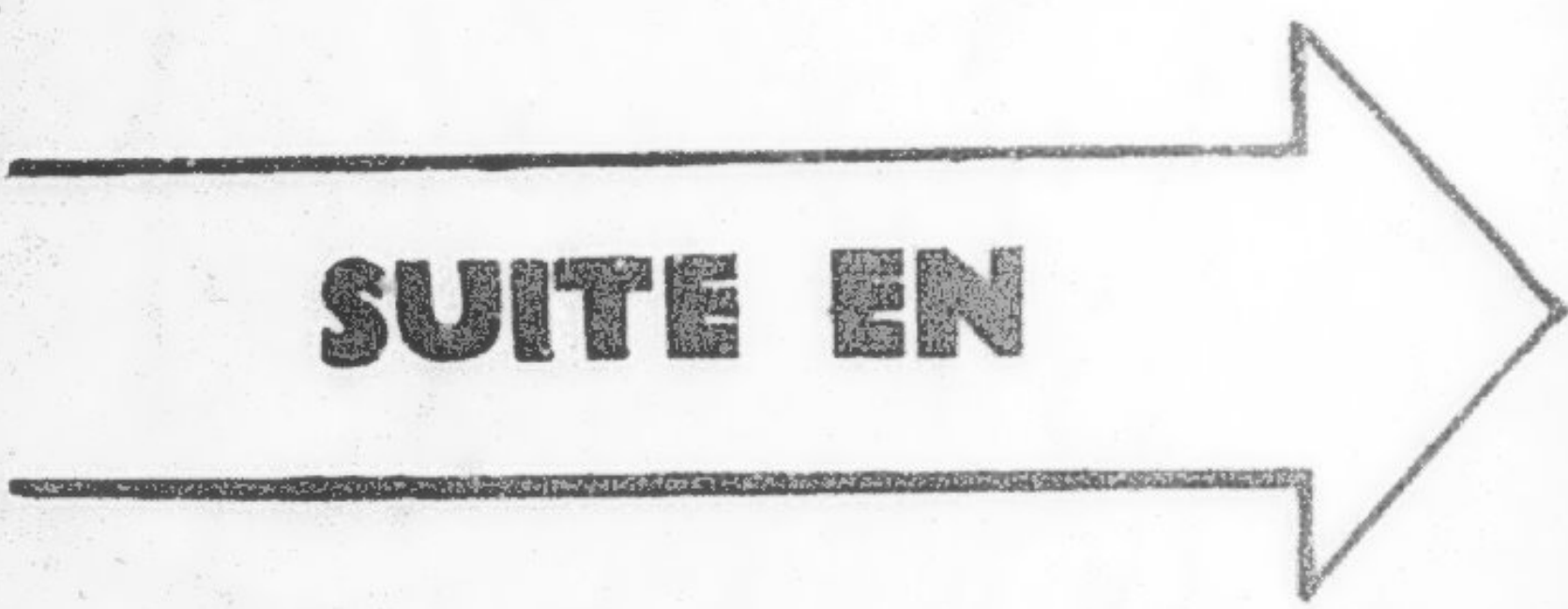
Implantation :

-Gouvernorat :-----BEN AROUS

-Délégation :-----MORNEG

-Imada :-----

OBSERVATIONS :



SUITE EN

F

2



MICROFICHE N°

06009

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

1- Terreni agricoli (en ha)

Superficie exploitée en location : 2 ha
Superficie exploitée en autres formes:.....

TOTAL :

hydrauliques :

4435

3- Bâtiments :

N A T U R E

Un chatiment, âgé de 2 ans

Un local équipé d'une...
installation frigorifique

TOTAL :

4- Equipement et matériel de transport :

[illegible]

5- Cheptel :

Bovine

Svin

Caprine

Production :

DESIGNATION DU PRODUIT	RENDEMENT MOYEN		PRODUCTION		VALEUR DE LA PRODUCTION (D)
	UNITE UTILISEE	RENDREMENT	UNITE UTILISEE	QUANTITE	
- Fleurs d'oeillets ..	Nb/m ² ..	294 ..	Nb ..	500.000 ..	75.000 ..
- Fleurs de rosiers ..	" ..	32 ..	Nb ..	192.000 ..	42.240 ..
- Fleurs diverses ..	" ..	69 ..	Nb ..	550.000 ..	44.000 ..
.....					
.....					
TOTAL :					161.240

Compte d'exploitation (financé)

A N N E E	1	2	3	4	5
1- CHARGES :					
Charge d'exploitation-----	29605	29515	29515	29515	29515
Prais financiers -----					
Amortissements -----	3474	3474	3474	3474	3474
Divers :-----					
TOTAL DES CHARGES	33079	32989	32989	32989	32989
2- PRODUITS :					
Ventes de :-----					
Fleurs sechées -----	75000	75000	75000	75000	75000
Fleurs de roses -----	35200	42240	42240	42240	42240
Fleurs diverses -----	40000	44000	44000	44000	44000

Autres produits :-----					
TOTAL DES PRODUITS	150200	161240	161240	161240	161240
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	117121	128251	128251	128251	128251

Schéma d'investissement et de financement :

INVESTISSEMENT		FINANCEMENT		
N A T U R E	MONTANT (D)	S O U R C E	MONTANT (D)	%
Maîtrise d'établissement	9.000	Auto-financement	52.663	95
Branchement électrique	11.250	Subvention Etude	557	1
Génie civil		Subvention FOSPA	2.500	4
Aménagement (sejour)	1.000	Crédit bancaire		
Equipement	7.720	-Long terme		
Matériel roulant	9.200	-Moyen terme		
Cheptel, plants	6.150	-Court terme		
Prais d'approche	600	Crédit fournisseur		
et divers (y compris étude)				
Pond de roulement	15.000			
TOTAL :	55.720	TOTAL :	55.720	100

Treasury (in Dinars)

ANNEE	sans projet	0	1	2-5					
<u>Recettes</u>									
Valeur de la production	266		50200	121240					
Subvention		3057							
Crédit long terme									
Crédit moyen terme									
Crédit court terme									
Crédit fournisseur									
Total recettes	266	3057	50200	121240					
<u>DEPENSES</u>									
Investissements		40720							
Coût d'exploitation	119		33079	32989					
Remboursement de prêts									
-Long terme									
-Moyen terme									
-Court terme									
Total dépenses	119	40720	33079	32989					
Revenu net additionnel	145	(37663)	117121	128251					

AVANTAGES ACCORDES :

I AVANTAGES FISCAUX :

- 1 Dégrèvement des bénéfices et revenus réinvestis dans l'agriculture à concurrence de 30 % du revenu annuel imposable à la contribution personnelle (article 20 1^{er} de la loi n° 82-67).
- 2 Suspension des droits et taxes dus à l'importation, à la fabrication et à la vente des biens d'équipement destinés à l'agriculture (article 20 2^e de la loi 82-67).
- 3 Enregistrement au droit fixe des actes constitutifs de l'entreprise ainsi que des actes constatant une augmentation du capital pendant une période de 5 ans (article 23- 4^e de la loi 82-67).
- 4 Exonération de l'impôt de la patente pendant les 7 premières années de production et imposition au taux réduit de 5 % de la 8^e à la 10^e année de production.
Le montant de l'impôt agricole perçu lors de la commercialisation des produits agricoles sera, selon le cas, restitué ou déduit (article 23-3 de la loi 82-67).
- 5 Exonération pendant les 5 premières années de l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières au titre des bénéfices distribués n'excédant pas annuellement 6 % de la valeur nominale des titres (article 23- 5^e de la loi 82)67)

II/ AVANTAGES FINANCIERS

- 1 / Prise en charge de frais d'étude dans la limite de 557 Dinars (article 28 de la loi N° 82-67)

Le remboursement des frais d'étude s'effectuera au vu des factures délivrées par un bureau d'études et présentées par le promoteur à l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles

- 2 / Octroi d'une subvention de 2 500 Dinars (article 24- 2^e de la loi N° 82 -67)

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, Rue Ibn El Jazzar
Tunis.

LISTE DU MATERIEL A ACQUERIR LOCALEMENT
LOI 82-67 du 6 AOÛT 1982
Arrêté du Ministre de l'Economie Nationale du
12/2/83

PROJET : 83-09-B
Hamadi Agrebi

N du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Cultivateur	Neuf	1			1000		
2	Pulvérisateur à dos	"	1			200		
3	Secateurs et greffoirs	"	20			5		
4	Climatisation	"	1			2300		
5	Piquets pour clôture et tuteurs	"				500		
6	Fils de fer	"				220		
7	Conduite mobile	"	1			700		
8	Système goutte à goutte	"	1			2500		

Valeur globale : 7520 dinars

AGENCE DE PROMOTION DES
INVESTISSEMENTS AGRICOLES
10, RUE Ibn EL JAZZAR
TUNIS.

LISTE DU MATERIEL DE TRANSPORT A
ACQUERIR LOCALEMENT
LOI 82-67 du 6 Aout 1982

PROJET : 83-09-B
HAMADI AGREBI

N du poste	DESIGNATION COMMERCIALE DE MATERIEL	ETAT	QUANTITE	FOURNISSEUR	Prove- nance	Prix unitaire (D)	Mode de paiement	IMPUTATION
1	Camionnette ISUZU	Neuf	1			5.200		

Valeur globale : 5200 Dinars

FIN

65

VUES